

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 49 (1911)  
**Heft:** 40

**Artikel:** Tous propriétaires  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-208079>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).  
 Administration (abonnements, changements d'adresse),  
 E. Monnet, rue de la Louve, 1.  
 Pour les annonces s'adresser exclusivement  
 à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,  
 GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,  
 et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 450;  
 six mois, Fr. 250. — Etranger, un an, Fr. 720.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.  
 Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
 la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

**En vente au Bureau du « Conteure »**Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).

Causeries du « Conteure vaudois ». — Choix de morceaux français et patois, prose et vers, parmi les plus populaires.

Illustrations de Ralph Favay, Grogne et l'Assesseur, récit humoristique des aventures de trois Vaudois,

à Paris, à Berne et Fribourg, pendant le Tir fédéral. Illustrations de Ralph et de J.-H. Rosen.

La ville mêlée dû canton de Vaud, par C.-C. Denéréaz.

L'histoire de Guyaume-Té, par L. Favrat (encore quelques exemplaires).

(Par poste, fr. 0,22 en timbres.)

Fr. 1 50

» 2 50

» 1 —

» 0 20

— Vouï ! des musiciens, des clowns, des fleurs, des plantes vertes, des rafraîchissements... pendant quatre ans... rien que pour qu'elle ait le sourire !...

\* \* \*

— Je ne l'avais jamais vue, — mais j'ai dit immédiatement à ma fille : « Va me l'acheter, en carte postale. »

\* \* \*

— Montré moâ le plaice où il était sioupendu ...

\* \* \*

— Il paraît que ce n'était pas la bonne !

\* \* \*

A la place vide, les clous : « Enfin seuls ! on se rend compte que nous existons... Il n'y en avait plus que pour elle !... »

\* \* \*

— S'il la rapporte, il aura cinq cent mille francs et il sera décoré...

\* \* \*

La petite infante de Vélasquez : — J'avais pourtant une si jolie robe empesée !...

\* \* \*

Un indépendant : — Elle m'a toujours énervé !... Mais vous avez donc du persil sur les yeux : Vous n'avez jamais vu ce front haut comme un mur derrière lequel il ne se passe rien, — ces yeux de ruminant rusé, ce tout petit morceau de menton, cette bouche longue et mince qui semble ignorer le baiser... ce... »

On le lapide... Une caillasse le fait chanceler, un « monsieur très bien » lui arrache une oreille, une dame lui ouvre le ventre à coups d'ombrelle...

La foule, qui n'a rien vu et qui se rue :

— A l'eau... à l'eau... le satyre !... On l'a vu, salaud !... à l'eau !...

L'écho : — Salaud !... à l'eau... à l'eau...

\* \* \*

L'eau : — Il a fait un grand trou dans ma robe... mais ça ne se voit déjà plus...

Le ramasseur de... perles :  
PIERRE ALIN.

Incontestable. — Tu vois bien ce monsieur qui passe ?

— Oui.  
 — Il est gaucher.  
 — Tu le connais ?  
 — Non.  
 — Alors, comment sais-tu qu'il est gaucher ?  
 — Il lui manque le bras droit.

A table d'hôte. — Vous qui vous connaissez en chevaux, pourriez-vous me dire comment on reconnaît leur âge ?

— Certainement. Par les dents.  
 — Ah, c'est vrai ; je l'avais oublié. Mais peut-on dire également l'âge de tous les animaux de la même façon ?  
 — Parfaitement. Ainsi, je vous dirais l'âge d'un poulet par les dents.  
 — Mais un poulet n'a pas de dents.  
 — Non, mais j'en ai, moi !

**TOUS PROPRIÉTAIRES**

EN compagnie de leurs confrères de la Suisse romande, un certain nombre de journalistes vaudois sont allés, il y a huit jours, à Montana sur Sierre par un chemin de fer funiculaire battant neuf, dont les constructeurs sont deux ingénieurs de Lausanne, MM. Boileau et Muret. Or, comme il faisait là-haut un temps de la *metzance*, ils sont restés assez longtemps dans les hôtels à s'instruire sur les vertus des crus valaisans, ainsi que sur les originales coutumes de ce pays, que va bouleverser le nouveau Code civil fédéral, que le Valaisan enverrait à tous les diables, s'il pouvait.

La propriété, en Valais, est divisée à l'infini par les partages des héritages et arrive à des extrêmes incroyables.

A Montana même, où le sol semble sans valeur, on dit qu'une vache ne peut pâturez sans bumerter le champ du voisin. Des propriétés en près de 10 mètres de longueur et de 2 mètres de large sont très fréquentes. Un faucheur a peine à faire un seul andain sans entamer le champ voisin.

A Grimentz, un propriétaire possède plus de cent petits carrés de prés semblables. Un autre propriétaire a près de 400 petites propriétés au cadastre sans être riche. Un noyer peut avoir quatre-vingt-douze propriétaires, l'un possédant la grosse branche du nord, l'autre celle du nord-est et ainsi de suite. Quand on partage la récolte d'un arbre, l'un a dix noix, l'autre trois ; un autre possède le terrain seul, le vendant s'étant réservé les arbres. La *Feuille officielle* annonçait l'autre jour la vente dans le Val d'Hérens des 5/92 d'un racard où grange à fourrage. Les maisons, les chambres même ont plusieurs propriétaires. En vendant une maison, on peut se réservé le droit au lit dans telle chambre !

Un char, une charrue peut avoir plusieurs copropriétaires et être une source de disputes graves et interminables. On vend un dixième de char aux enchères. Il y a quelques jours un paysan voulait emprunter à une banque de Sion cent francs et offrait pour gage un jour de mulet ! Car ces bêtes elles-mêmes sont partagées entre plusieurs propriétaires dont chacun peut employer la pauvre bête un jour par semaine. Le dimanche, le mulet ne travaille pas et on le laisse souvent jeûner, personne ne voulant le nourrir pour rien !

Un mulet peut être partagé par parties désignées : telle jambe appartenant à tel paysan. Si le propriétaire de la jambe de gauche n'a pas le moyen de le faire referrer, ce pied reste déferré !

Pour finir, voici la bonne histoire qui vient d'arriver à un amateur d'antiquités. L'autre jour, à une enchère publique à Orsières, il mise une superbe et antique hallebarde du xv<sup>e</sup> siècle. L'échute lui est donnée pour 23 francs. Mais, quand il voulut emporter son bien après avoir, dans sa joie, payé à boire à toute l'assistance, il se voit arrêté par l'huissier ; on lui explique que ce qu'il a acheté ce n'est pas la pro-

**QUELQUES PERLES AUTOUR****DU « SOURIRE DIVIN »**

Mais moi j'en connais un qui m'a séduit bien davantage...

D'ABORD je ne l'aimais pas... je ne la comprenais pas... j'y suis retournée... je suis restée là pendant des heures... Tout à coup, j'ai senti !... C'est admirable ! mais ce ne doit pas être à la portée de tout le monde...

\* \* \*

— On dit qu'il a mis quatre ans...

\* \* \*

— Il l'aimait, mais il n'y a jamais rien eu entre eux.

\* \* \*

— Avez-vous remarqué les mains ? Il paraît que c'est le plus difficile, en peinture...

\* \* \*

— Ce mélange, à la fois, de candeur et de tendresse; la subtilité mystérieuse et déconcertante de ce sourire; cette ruse voluptueuse; cette impénétrabilité...

\* \* \*

— Ouh ! madame !... Un deuil... Une calamité !... Non, deux morceaux, je vous prie, — jamais de lait...

\* \* \*

— Il peut être bien tranquille... On ne l'arrêtera jamais... Il est bien trop haut placé !...

\* \* \*

— C'est elle qu'on aurait dû placer plus haut...

\* \* \*

— C'était pour faire contrepoids au Maroc... La situation était très tendue.

\* \* \*

— C'est un journaliste qui a fait le coup !...

\* \* \*

— C'est sûrement un milliardaire .. Elle a dû passer l'eau...

\* \* \*

— Il y a des érotomanes, des sadiques, qui couchent avec vieux tableaux !...

\* \* \*

— C'est la faute à Homolle !...

— Et Dujardin-Beaumetz... Qu'est-ce qu'il f... ?

\* \* \*

priété de l'arme précieuse, mais le droit de la porter à la procession de la Fête-Dieu et d'être droit derrière le curé ! Notre antiquaire, tout marri et perdant son argent, n'a pas demandé son reste de gloire !

La livraison d'octobre de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE contient les articles suivants :

Romain Rolland, par Paul Seippel. — La loi ou le droit ? Roman, par Sébastien Zemlack (Cinquième et dernière partie). — L'enfant terrible du théâtre anglais : M. Bernard Shaw, par Maurice Muret. — Armée permanente ou milice ? par le lieutenant-colonel Emile Mayer (Seconde et dernière partie). — Lady Betty en Amérique. Roman, de C.-N. et A.-M. Williamson. — Variétés : A propos d'un livre récent, par Paul Stapfer. — Chroniques parisienne, allemande, russe, suisse, scientifique, politique. — † Edouard Tallichet.

Bureau de la *Bibliothèque Universelle*, avenue de la gare, 23, Lausanne (Suisse).

### VIEILLE CHANSON

*Air connu.*

Cette vieille chanson évoque de façon pittoresque les événements historiques de 1802 et la signature de l'acte de Médiation.

Les Suisses en dix-huit cent deux,  
Se prirent tous aux cheveux.  
Ah ! c'était un rude temps,  
Souvenez-vous-en, souvenez-vous-en,  
Un chaos, un vrai gâchis,  
En y pensant je frémis.  
En vendange nous étions,  
Hélas ! nous nous amusions,  
Lorsque vingt mille Allemands,  
Souvenez-vous-en, (bis)  
Plus avides que des loups  
Vinrent pour nous gruger tous.  
Nous fûmes bien mal conduits  
Et peut-être un peu trahis.  
Bref on vit nos combattants,  
Souvenez-vous-en, (bis)  
S'écrier pleins de frayeur :  
« Tout est perdu, fors l'honneur. »  
Rapp devint notre soutien  
Et notre bon gardien,  
Il dit à ces garnemens,  
Souvenez-vous-en, (bis)  
Je crois que vous êtes fous,  
Allons, retournez chez vous.  
Là-dessus on s'en alla,  
Et chaque ville envoya  
A Paris bien promptement,  
Souvenez-vous-en, (bis)  
De beaux et bons députés,  
Pour y être consultés.  
La Suisse, dit Napoléon,  
Est une brave nation,  
Et je veux sans compliments,  
Souvenez-vous-en, (bis)  
Etre son médiateur,  
Et lui faire son honneur.  
D'abord nous établissons  
Les grands et petits cantons.  
Mais je veux absolument,  
Souvenez-vous-en, (bis)  
Qu'avec ceux qui sont trop gros  
On en fasse de nouveaux.  
Il y en aura dix-neuf,  
Treize vieux et six bien neufs,  
Soyez amis et contents,  
Souvenez-vous-en, (bis)  
Du reste comme il pourra,  
Chacun se gouvernera.  
Là-dessus nos députés  
Se sont tous embrassés.  
On vit alors clairement,  
Souvenez-vous-en, (bis)  
Que pour toujours les Bernois,  
Seraien amis des Vaudois.  
C'est le dix-neuf février,  
Il ne faut pas l'oublier,  
Qu'eut lieu cet embrasement,  
Souvenez-vous-en, (bis)  
On signa en l'occasion  
L'acte de Médiation.

### LA CHANSON AU CAMP

Puisque nous vivons depuis quelque temps dans une atmosphère de guerre, il est permis d'évoquer un moment le souvenir de la « Grande armée ». Pour cela, nous empruntons la voix de M. F. Robert, du Locle, qui, en 1813, enrôlé sous les aigles impériales, était à Dresde, où Napoléon tenait sa cour.

\* \* \*

**L**a troupe que l'on admirait le plus dans les revues et parades, dit M. F. Robert, était, sans contredit, le régiment des grenadiers de la garde du roi de Saxe, tant pour la taille des hommes que pour la précision des manœuvres. Le maniement des armes, surtout obtenait les suffrages de tout le monde, et les grognards de l'empereur ne pouvaient s'empêcher de lui rendre justice.

Ces grenadiers portaient l'habit rouge comme les Suisses au service de France. Pour entrer dans ce beau régiment, il fallait, outre la taille, avoir servi pendant dix ans avec distinction dans la ligne ou dans une arme spéciale.

Napoléon se plaisait à les faire manœuvrer, et commandait lui-même le maniement des armes.

C'est ici le moment de parler de la bonne amitié qui unissait le roi de Saxe et l'empereur. Cette amitié était vraiment sincère, et si l'armée saxonne s'est tournée contre nous, c'est sans la participation du roi, et même malgré lui.

En Saxe, la bourgeoisie aimait les Français, mais les paysans les détestaient. Cela se connaît.

Je n'écris pas une relation succincte, mais bien des souvenirs, et par conséquent je les écris comme ils me viennent à la pensée.

Dans ce temps-là, les musiques de régiment étaient bien différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui. En fait d'instruments en cuivre, on n'avait que des trompettes, des cors et des trombones.

Elles jouaient les airs de l'époque, principalement ceux des chansons de la reine Hortense (mère de Napoléon III) :

Partant pour la Syrie.

et :

Vous me quittez pour aller à la gloire,  
puis l'air de la chanson de Roland :

Où vont tous ces preux chevaliers,  
L'honneur et l'espérance de la France.

Selon l'occasion, on jouait la *Valse de la reine de Prusse*.

Le poème de Rouget de l'Isle (*La Marseillaise*) était relégué au troisième rang, ou plutôt il était prohibé.

La *Marseillaise* à part, la première république n'eut que des chants ou médiocres, ou dégoûtants. Citons cependant *Le Chant du départ* :

La victoire, en chantant,  
Nous ouvre la barrière.

Le *Réveil du Peuple* :

Tremblez, ennemis de la France,  
Le peuple souverain s'avance.

Et le *Chant des Girondins* :

Mourir pour sa patrie,  
C'est le sort le plus beau,  
Le plus digne d'envie.

Mais ensuite :

Ah ! ça ira.  
Les aristocrates à la lanterne.

Et *La Carmagnole* :

Madame Veto (la reine) avait promis  
De faire égorger tout Paris ;  
Mais son coup a manqué,  
Grâce à nos canonniers.  
Dansons la Carmagnole,  
Vive le son du canon.

J'ai déjà dit quelles étaient les chansons à la mode sous l'empire : il faut y joindre des hymnes

après chaque victoire marquante ; mais ces productions des poètes de cour n'avaient qu'une existence éphémère.

La chanson de Béranger, *le Roi d'Ivetot*, considérée comme une critique du régime impérial, fut mise à l'index, et le poète emprisonné. Sa chanson *le Sénateur*, dont un couplet surtout eut le bonheur de faire sourire l'homme du siècle, lui valut son élargissement. Ce couplet se termine ainsi :

On croit, j'en suis convaincu,  
Que vous me faites ....  
Quel honneur !  
Quel bonheur !  
Ah ! Monsieur le sénateur,  
Je suis votre humble serviteur.

Après l'avènement de Louis XVIII, on était étourdi par le couplet trivial de :

Vive Henri-Quatre,  
Vive ce roi vaillant ;  
Ce diable à quatre  
Eut le triple talent  
De boire, de battre,  
Et d'être un vert galant.

Ou bien celui de :

Charmante Gabrielle, etc.

Lorsque le roi passait une revue ou assistait à une cérémonie, les musiques jouaient, et le peuple chantait :

Où peut-on être mieux  
Qu'au sein de sa famille.  
C'est très bien, mais que diriez-vous de la fin du couplet :

Mangeons le tien,  
Buvons le mien,  
Pour qu'il ne nous reste rien.

On chantait aussi :

Vive le roi, pour maintenir la France,  
L'honneur, la paix, l'abondance et la loi, etc.

Lorsque la princesse Caroline de Naples, duchesse de Berri, eut accouché du duc de Bordeaux (Henri V), sa naissance fut contestée et donna lieu à une protestation du duc d'Orléans. Les libéraux et les orléanistes firent une chanson dont voici un couplet :

C'est le roi,  
Le roi, le roi,  
Qu'en ronde,  
Chante le monde,  
Rien de si plaisant ma foi,  
Que de chanter le roi.

De la princesse Caroline,  
Qui sut apaiser les douleurs ?  
Qui, de cette femme divine,  
Devint le zélé protecteur ?  
Qui, de la rendre mère,  
Conçut l'heureux projet ?  
Qui fit, dans cette affaire,  
Un tour de gobet ? ...  
C'est le roi (*Refrain*).

Voici deux chants nationaux de deux époques différentes, que je mets en regard. On les chantait dans tous les théâtres :

#### 1815. Retour des Bourbons.

Français ! au trône de ses pères,  
*Louis est enfin remonté.*  
Enfin les destins, plus prospères,  
Ramènent le bonheur et la tranquillité.  
Abjurons toutes nos querelles ;  
De l'honneur, écoutons la voix.  
*Jurons d'être à Louis fidèles*  
*Jurons, jurons, de défendre ses droits.*

Et le peuple criait :

« Oui, oui, nous le jurons, vivent les Bourbons ! »

#### 1830. Révolution de Juillet.

Liberté sainte, après quinze ans d'absence,  
Reviens, reviens, *leur trône est renversé*.  
Ils ont voulu trop asservir la France  
Et, dans leurs mains, *leur sceptre s'est brisé*.